



SITE DÉDIÉ AU MONTAGE ET DÉMONTAGE

<http://sumlogin.com/snh>

OPÉRATIONNEL EN DATE DU 15 NOVEMBRE, 2017

POUR RÉSERVER UN HORAIRE DE LIVRAISON (MONTAGE) ET CUEILLETTE DU MATÉRIEL (DÉMONTAGE), LES EXPOSANTS DOIVENT S'ENREGISTRER EN LIGNE, EN 2 ÉTAPES SIMPLES:

- 1) **COMPLÉTER LEUR PROFIL TECHNIQUE :**
(Détails relatifs au montage, à l'aménagement et au démontage du kiosque)
- 2) **CHOISIR /IMPRIMER L'HORAIRE DE LIVRAISON / CUEILLETTE**

Les livraisons avec réservation, durant les périodes visées, auront la priorité d'accès au quai de déchargement. Notez que le site des réservations sera en ligne jusqu'au vendredi précédent la période de montage - <http://sumlogin.com/snh>. Les exposants qui n'ont pas effectué de réservation pourront avoir accès selon la disponibilité de l'espace. Dans le cas contraire, étant donné **qu'il n'y a pas d'aire d'attente**, les véhicules devront quitter les lieux et convenir d'une période de livraison/cueillette avec l'équipe de SUM sur place.

MONTAGE : LIVRAISON DE MATÉRIEL ET AMÉNAGEMENT

Afin d'éviter tout engorgement et/ou retard, les exposants doivent se conformer à **l'horaire** qu'ils ont eux-mêmes choisi, et décharger leur matériel d'exposition **le plus rapidement possible**. Les véhicules doivent quitter immédiatement le quai, une fois la marchandise retirée ou chargée, **SANS EXCEPTION**. Le quai de déchargement sera accessible en tout temps pendant les périodes de montage/démontage, mais les **livraisons** seront **réduites** au strict minimum le jeudi 8 mars et vendredi 9 mars, ces jours étant dédiés à l'aménagement général du Salon.

Les services de manutention au chariot-élévateur sont disponibles, sans frais, pour décharger et charger la marchandise lourde (lors du montage et du démontage). Toutefois, **le service doit être réservé via le site des opérations** - <http://sumlogin.com/snh>. Toute opération qui requière les services de manutention pour l'assemblage et/ou la mise en place dans l'emplacement est aux frais de l'exposant (voir bon de commande de GES pour réservation du service). Les mêmes dispositions s'appliquent pour le démontage.

Les exposants doivent **s'assurer de l'aménagement de leur espace à l'intérieur de leur cadastre** (espace loué). Ceux-ci sont également tenus d'utiliser un ruban facile à retirer, pour retenir le recouvrement de sol, à défaut de quoi, des frais de nettoyage pourraient être facturés à l'exposant.

Tous les aménagements doivent être complétés pour 18 :00 P.M., jeudi, 8 mars 2018, afin de permettre le nettoyage du hall d'exposition et l'installation des tapis d'allées.

ATTENTION : DÉLAIS ET ATTENTE
EN RAISON DE L'ESPACE RESTREINT AU QUAI DE DÉCHARGEMENT,
LA LIVRAISON AVEC UN CAMION REMORQUE DE 53' &+ EST À ÉVITER!

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES : 514.282.8743 poste 235



SITE DÉDIÉ AU MONTAGE ET DÉMONTAGE

<http://sumlogin.com/snh>

OPÉRATIONNEL EN DATE DU 15 NOVEMBRE, 2017

ENTRÉE ET SORTIE DE MARCHANDISE PENDANT LE SALON

Les livraisons autorisées peuvent se faire une heure avant l'ouverture du Salon au public. Pendant les heures d'ouverture du Salon, aucun matériel ne pourra quitter le hall d'exposition sans une **autorisation écrite** de la part du promoteur. L'exposant doit demander un **bon de sortie de marchandise** au bureau du promoteur et le présenter à l'agent de sécurité situé à la sortie.

DÉMONTAGE

INFORMATION

Par respect pour les visiteurs, il est **strictement interdit** de démonter le kiosque avant la fermeture du Salon à 18h le dimanche, 18 mars 2018.

Tout matériel sera **retenu à l'intérieur du hall d'exposition** jusqu'à la fermeture.

Les **mesures de sécurité** en vigueur durant le Salon seront levées à la fermeture du Salon; aucun objet de valeur ne devra demeurer sur place; en cas de bris ou de vol, le promoteur, Place Bonaventure et/ou leurs représentants ne peuvent être tenus responsables.

Les **procédures de sortie** sont disponibles sur le site des opérations - <http://sumlogin.com/snh>.

Tous les exposants doivent avoir retiré leur marchandise avant lundi, 19 mars 2018, 23:59, au plus tard. Passé ce délai, la marchandise sera récupérée par le transporteur officiel et livrée à l'exposant, à ses frais.

DÉMOLITION ET GESTION DES DÉCHETS

Les exposants sont responsables de la démolition de leur kiosque et de la gestion de leurs déchets, et doivent libérer leur espace avant minuit, le lundi 19 mars. À défaut de quoi, le promoteur disposera de tout matériel laissé sur place, aux frais de l'exposant.

TRANSPORT DE MARCHANDISE

Les exposants sans moyen de transport peuvent communiquer avec le **transporteur officiel du Salon** (Camion Rouge, 514.963.4587).

ATTENTION : DÉLAIS ET ATTENTE

**EN RAISON DE L'ESPACE RESTREINT AU QUAI DE DÉCHARGEMENT, LA LIVRAISON AVEC
CAMION REMORQUE DE 53' &+ EST À ÉVITER!**

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES : 514.282.8743 poste 235

